

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Landesverteidigung und Gesellschaft, Finanzmarkt
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schmid, Catalina
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schmid, Catalina; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung und Gesellschaft, Finanzmarkt, Verwaltungsakt, 1990 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Bundesrat	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Militäreinsätze	4
Militärorganisation	4
Ausrüstung und Beschaffung	5
Bevölkerungsschutz	6
Wirtschaft	7
Geld, Währung und Kredit	7
Banken	7
Börsen	7
Bildung, Kultur und Medien	7
Kultur, Sprache, Kirchen	7
Sprachen	7

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
EU	Europäische Union
BABS	Bundesamt für Bevölkerungsschutz
RK MZF	Regierungskonferenz Militär, Zivilschutz und Feuerwehr
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
WEF	World Economic Forum
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SND	Strategischer Nachrichtendienst heute: Nachrichtendienst des Bundes (NDB)
BankV	Verordnung über die Banken und Sparkassen
SSV	Schweizer Schiesssportverband
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
KKJPD	Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

DFJP	Département fédéral de justice et police
DFF	Département fédéral des finances
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
UE	Union européenne
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
CG MPS	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
WEF	World Economic Forum
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
SRS	Service de renseignement stratégique présent: Service de renseignement de la Confédération (SRC)
OB	Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne
FST	Fédération sportive suisse de tir
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zürich
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Bundesrat

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.11.2011
MARC BÜHLMANN

Der Bundesrat selber setzte im Berichtjahr einige **Empfehlungen der Geschäftsprüfungskommissionen von National- und Ständerat** um, die im Rahmen der Berichte zur UBS- und zur Libyen-Krise sowie **zur politischen Steuerung der Regierung** gemacht wurden. Unter anderem beschloss die Regierung, dass die Nationalbank und die FINMA im Falle drohender Finanzkrisen einen Ausschuss einzuberufen haben, der laufend Lagebeurteilungen vornehmen und den Vorstehenden des EFD informieren muss, der wiederum die gesamte Regierung informiert. Zudem soll ein Ausbau der technischen Infrastruktur die Geschäftskontrolle effizienter und effektiver machen. Darüber hinaus beschloss der Bundesrat Änderungen der Regierungs- und Verwaltungsorganisationsverordnung. Zwecks verbesserter Zuweisung von Geschäften sollen in ausserordentlichen Lagen Geschäfte eines Regierungsmitglieds vollständig oder teilweise der Bundespräsidentin oder dem Bundespräsidenten übertragen werden können. Die Sitzungsleitung und die Federführung über ein Geschäft kann zudem neu dem Vizepräsidenten oder der Vizepräsidentin übertragen werden, falls das Präsidium selber mit einem zentralen Geschäft beschäftigt ist.¹

Landesverteidigung

Landesverteidigung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.08.1990
BRIGITTE CARETTI

La défense nationale helvétique est aujourd'hui confrontée à l'énigme posée par l'évolution des systèmes collectifs de sécurité. Cette interrogation se répercute dans les incertitudes liées à la pertinence de certaines décisions (statut des objecteurs, budget, réforme de l'armée) ou absences de décision (nouvel avion de combat), dans les questions se posant à propos de la conception de la sécurité ou du développement de la politique de paix menée par le DMF. De surcroît, la forte minorité issue de la votation de novembre 1989 semble menaçante à plus d'un, puisque les opposants aux projets de l'armée n'hésitent pas à s'en prévaloir.²

Landesverteidigung und Gesellschaft

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.02.1992
SERGE TERRIBILINI

Le DMF a octroyé à l'Institut des hautes études internationales et à l'EPFZ un budget de CHF 3.6 millions pour les années 1992-1995 afin de soutenir la recherche dans le domaine de la politique de sécurité, de la paix et de l'étude des conflits.³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.05.1992
SERGE TERRIBILINI

Dans son programme de législature, **le Conseil fédéral a désigné la politique de sécurité comme l'un des sept thèmes les plus importants pour les années à venir**, en donnant la priorité à la stabilité internationale et à la mise en place d'un système de défense européen. Il entend aller dans le sens des propositions faites dans son rapport 90 sur la politique de sécurité, notamment par le développement de relations économiques avec les pays de l'Est et du Tiers-monde, par la création d'un contingent de casques bleus, par un engagement accru en faveur des droits de l'homme, de la protection des minorités et de la sauve-garde de l'environnement, par une participation à la procédure de contrôle des armements et par un renforcement du contrôle des exportations de produits et de technologies militaires. Cela devrait se traduire par une plus grande participation à des organismes internationaux comme la CSCE. Sur le plan purement militaire, le centre de l'activité du gouvernement sera la mise en œuvre de la réforme Armée 95, dont la réduction d'effectifs, la nouvelle doctrine d'engagement et l'acquisition du nouvel avion de combat F/A-18 constituent les points forts. Par ailleurs, la résolution du problème des objecteurs de conscience par la création d'un service civil sera également à l'ordre du jour.⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.04.1994
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a décidé de créer une commission de sécurité regroupant les chefs du DFAE, du DFJP et du DMF qui serait assistée d'un groupe de coordination interdépartemental. L'objectif de ces instances est de gérer de manière souple et continue la prévention des menaces politico-militaires. L'accent devrait être mis sur l'amélioration des mécanismes d'avertissement préalable et d'analyse de la situation par le biais d'une optimisation des structures de conduite et de communication interdépartementales.⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.07.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le premier centre de sports de l'armée a été inauguré à Andermatt par Adolf Ogi. Orienté d'abord vers les sports d'hiver, ce centre sera destiné aux sportifs militaires, mais également aux sociétés sportives civiles.⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.05.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le nombre de jours de service devant être effectué par les médecins militaires étant insuffisant pour couvrir les besoins de la troupe, le Groupe des affaires sanitaires a décidé de se restructurer. Dès l'an 2000, **cinq centres médicaux de région (CMR) vont être créés** dans les cantons de Vaud, Zurich, Berne, des Grisons et un dernier pour la Suisse centrale et le Tessin. Chaque CMR aura **à sa tête un médecin professionnel non militaire** qui sera entouré par des médecins de milice effectuant leur obligation de servir.⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Un ex-comptable des services de renseignements de l'armée qui détournait des fonds à son profit a été arrêté. Les allégations selon lesquelles cet argent aurait servi à financer une armée secrète en Suisse ont finalement été démenties par l'accusé lui-même. Du coup, **l'affaire «Bellasi» s'est résumée à une simple opération crapuleuse** après avoir mis l'opinion publique et le DDPS en émoi.⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Afin de pallier au manque de cadres au sein de la milice, le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a décrété que **l'armée pourra désormais engager des militaires sous contrat à durée limitée**. Une première volée de cent vingt officiers ou sous-officiers contractuels a été engagée pour la durée des écoles de recrues d'été de l'année sous revue. Les jours effectués par ces derniers ne sont pas comptés comme jour de service. Cet essai a également pour but de récolter des expériences en prévision d'«Armée XXI». Pour les mêmes raisons de sous-effectif, des commandants de compagnie (premiers lieutenants ou capitaines) pourront dès l'an 2001 diriger des bataillons normalement dévolus aux majors. Il manque environ 3'000 officiers dans les états-majors des unités, soit 10% des besoins. Le Conseil fédéral a adopté à cet effet une ordonnance entrant en vigueur au 1er janvier 2000 qui accélère le système d'avancement des officiers. Les milieux économiques ont notamment fait pression sur le gouvernement. A terme, ceux-ci désirent qu'au delà de 30 ans, chaque citoyen soit libéré de ses obligations militaires pour ne pas entraver la bonne marche des entreprises.⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a décidé de réduire significativement les réserves obligatoires qui correspondent actuellement à six mois de consommation. D'ici à 2003, **seuls quatre mois d'approvisionnement devront être assurés** pour certains produits de base (par exemple : riz, café, essence, huile de chauffage), alors que d'autres ne seront plus du tout soumis à cette règle (cacao, savon, lessive, engrais et semences). Avec ce train de mesures, les coûts annuels de stockage ne devraient plus atteindre que CHF 134 millions en 2003 (CHF 765 millions).¹⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 11.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Adolf Ogi a inauguré à la fin de l'année **le Centre d'instruction de l'armée** à Lucerne. Cette nouvelle structure centralisée devrait former chaque années 2'000 officiers et 90 instructeurs. Ce centre sera également ouvert aux cadres civils.¹¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 07.09.2000
FRANÇOIS BARRAS

Adolf Ogi a lancé l'idée d'un secrétariat d'Etat à la sécurité issu de la séparation entre l'état-major général et le service de renseignement stratégique (SRS) dès le 1er janvier 2001. Ce dernier deviendra un organe civil et sera incorporé à titre provisoire au secrétariat général du DDPS. Le ministre de la Défense a souhaité à moyen terme la création d'un secrétariat à la sécurité, avec à sa tête un «ministre délégué» qui coifferait, outre le SRS, la section de la Politique de sécurité et de défense, la centrale d'alarme de Zurich, voire aussi la division presse et radio et les trois centres politico-militaires installés à Genève. Cette mesure aurait pour effet de sortir le SRS du giron militaire à la structure verticale, dont le fonctionnement strictement hiérarchique avait entraîné la chute du chef du SRS, le divisionnaire Peter Regli, lors de l'affaire Bellasi.¹²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.06.2006
ELIE BURGOS

Au mois de juillet, le Conseil fédéral a édicté des directives sur l'organisation de la conduite de la politique de sécurité du Conseil fédéral, abrogeant par là même les directives du 3 novembre 1999. L'un des principaux changements réside dans le fait que **le gouvernement règle désormais la présidence de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité**, alors qu'il était prévu auparavant qu'elle change chaque année et soit à charge, tout-à-tour, du chef du DFAE, du DFJP et du DDPS. Les nouvelles directives attribuent également désormais à l'Organe de direction pour la sécurité la qualité d'organe de consultation pour le développement d'une stratégie en matière de sécurité.¹³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 23.10.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En 2008, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer un **nouveau rapport sur la politique de sécurité**. Il devait être présenté au milieu de l'année sous revue mais n'a finalement pu être publié qu'au mois d'avril 2010. Son élaboration a débuté au printemps 2009 par une large consultation de 45 partis, organisations et experts suisses et étrangers ainsi que de la population suisse. Elle a suscité de nombreux débats médiatiques et politiques. Divers objets parlementaires dépendaient des réponses qu'il devait donner. De la sorte, plusieurs discussions ont été reportées à sa publication. En automne, des oppositions se sont révélées au sein du Conseil fédéral, notamment entre le chef du DDPS et la cheffe du DFAE sur les engagements armés à l'étranger. Parallèlement, suite à l'affaire des fuites concernant la proposition d'Ueli Maurer de ne pas remplacer les avions de combat F-5 Tiger, le Conseil fédéral a considéré que le DDPS ne devait pas élaborer seul le nouveau rapport sur la politique de sécurité comme cela se faisait auparavant. Le rapport a ainsi été élaboré par un groupe de travail interdépartemental en consultation avec les conférences des directeurs cantonaux pour l'armée, la police et la protection civile. Le Conseil fédéral a par la même occasion décidé que le rapport devait traiter des engagements à l'étranger, de la sécurité nationale intérieure, de la continuation du développement de l'armée et des questions liées au financement de cette politique.¹⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.09.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En cours d'année, le DDPS a lancé un **programme d'assainissement** concernant 8'000 sites pollués, dont 2'500 sont considérés comme relativement pollués. Le tir est la principale source de pollution. La présence d'antimoine est particulièrement préoccupante. Cet assainissement doit durer 25 ans et coûter un milliard de francs.¹⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 20.03.2020
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral prolonge la mise à disposition de militaires pour la **protection des représentations étrangères et dans le domaine des mesures de sécurité relatives au trafic aérien pour les années 2021 à 2023**. Dix militaires opéreront comme gardes de sûreté à bord d'avions de ligne, au maximum 14 autres seront affectés pour la protection des représentations étrangères. Les salaires seront supportés par les crédits autorisés du DDPS.¹⁶

Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.01.2003
ROMAIN CLIVAZ

Lors de sa première séance annuelle, le gouvernement fédéral a confié au chef du DDPS la **compétence d'engager des armes pour l'application des mesures de police aérienne** durant toute la durée du World Economic Forum 2003 (WEF 2003). Dans le cas extrême d'un aéronef suspect s'approchant de Davos, et ne prenant pas en compte les avertissements, le ministre de la défense pourrait donner l'ordre de l'abattre.¹⁷

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.07.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le DDPS a indiqué qu'un groupe de travail avait été créé en son sein afin de réfléchir sur les possibilités d'élaborer des **critères de sélection plus strictes afin d'éviter le recrutement d'extrémistes de droite**. L'armée ne veut plus offrir un terreau à ce type de profils idéologiques, et prépare des mesures de prévention plus efficaces, aussi au niveau de la formation des officiers et particulièrement des commandants d'école.¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le commandant de corps Jacques Dousse a annoncé en juin son **départ prématuré du commandement des Forces terrestres** pour la fin de l'été de l'année sous revue. Il aurait dû rester en place jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme de l'armée. Il a été remplacé par le divisionnaire Luc Fellay.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 07.12.2004
ELIE BURGOS

Le budget initial de CHF 4.3 milliards prévu pour le lancement d'« Armée XXI » étant passé finalement en dessous de la barre des 4 milliards, **le DDPS a confirmé en début d'année sa décision de réduire drastiquement les effectifs du personnel** dans plusieurs domaines d'activités de l'armée. Ces mesures concernent environ 2500 postes du domaine de la défense d'ici à 2010. La réduction du personnel concerne trois niveaux: l'infrastructure de l'instruction (lieux de recrutement, occupation et utilisation de places d'armes et de tir, emplacements de commandements), l'infrastructure de l'engagement (exploitation d'aérodromes, installations de conduite et de transmission en surface ou souterraines) et l'infrastructure de la logistique (arsenaux, PAA, magasins de matériel, installations de la logistique souterraines, hôpitaux militaires). Le 6 décembre, le DDPS a présenté son concept de « stationnement de l'armée », qui prévoit un plan de réduction drastique de l'infrastructure militaire, et notamment d'aérodromes, d'arsenaux et de places de tir. Les fermetures et les licenciements consécutifs de personnel permettront ainsi, selon les estimations du département, de réduire annuellement les dépenses en matière de personnel d'au moins CHF 100 millions d'ici à fin 2007 et d'environ 240 millions d'ici à fin 2010. Si les cantons touchés par ces mesures ont la possibilité de prendre position par écrit jusqu'à début février 2005, leur marge de manœuvre reste cependant très étroite. Le DDPS communiquera ensuite, vers le milieu de l'année 2005, sa décision définitive aux cantons et la procédure du plan sectoriel sera alors engagée. L'approbation définitive de ce plan sectoriel militaire par le Conseil fédéral est planifiée pour l'année 2006.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 23.10.2020
DIANE PORCELLANA

En raison de la deuxième vague du Covid-19, le Chef de l'armée ordonne la **suspension des grands exercices de troupes** jusqu'à fin 2020 pour préparer à un nouvel engagement en faveur des autorités civiles. S'agissant des cours de répétition, sont maintenus seulement ceux qui pourraient être utiles pour faire face à la crise. Dès fin octobre, le recrutement sera suspendu pour au moins trois semaines.²¹

Ausrüstung und Beschaffung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.09.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le chef du DDPS a annoncé en septembre la liquidation, échelonnée dans le temps, **de grandes quantités de matériel militaire**. Il a lié ces mesures au projet Armée XXI. La baisse des effectifs découlant de la réforme ne signifierait pas une baisse des coûts mais nécessiterait une réallocation des ressources à disposition du département selon Samuel Schmid. Le parc de véhicules blindés devra être réduit, ainsi que la flotte de l'armée de l'air. Le principal moyen envisagé pour se débarrasser de ce matériel devenu superflu est sa vente. Cette mission, confiée au Groupement de l'armement devrait toutefois, selon les autorités, s'avérer être difficile à accomplir sur un marché saturé. En terme d'emplois, il est prévu de **supprimer 2000 places**. Cette réduction devrait permettre une baisse de 20% des coûts en matière de personnel. Afin d'éviter tout licenciement, les emplois seront progressivement supprimés jusqu'en 2010. Des mises à la retraite anticipée ou des aides à la reconversion sont également prévues. Le département espère à l'horizon 2007 économiser environ 100 millions de frais d'exploitation par an, montant dès lors disponible pour des investissements.²²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.09.2005
ELIE BURGOS

La gauche a manifesté, lors des débats relatifs au programme d'armement 2005, son **opposition à l'achat du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS) d'origine israélienne** – pour un total de CHF 150 millions –, à l'aune de la situation aggravée dans le conflit israélo-palestinien. Cette opposition a notamment été soutenue par une pétition, signée par près de 25'000 personnes et soutenue par 45 organisations. Elle exigeait une suspension de la collaboration militaire avec les pays du Proche-Orient. Le DDPS, qui avait cessé ses importations de matériel de guerre d'origine israélienne depuis 2002, a justifié cette reprise par une amélioration de la situation sur place, et par le fait que cet achat ne représentait qu'une petite partie des recettes israéliennes générées par les exportations d'armement. Le conseiller national écologiste Geri Müller (AG) (Mo. 05.3219) s'est opposé à cette décision, en déposant une motion visant à faire interdire toute exportation ou importation de matériel de guerre depuis des pays qui occupent notamment des territoires étrangers, comme Israël ou la Chine.²³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.01.2020
DIANE PORCELLANA

Le DDPS rend **l'organisation du tir hors du service plus transparente**. Les sociétés de tir assument une partie de l'instruction au tir, sur mandat de la Confédération. Pour ce faire, elles perçoivent une indemnité pour l'organisation du programme obligatoire, du tir en campagne et du cours pour jeunes tireurs (8.6 millions de francs en 2018). Elles acquièrent également des munitions d'ordonnance à un prix inférieur à celui payé par l'armée, ce qui équivaut à une autre forme d'indemnisation de leurs activités (9.3 millions de francs en 2018).

Un rapport périodique sur la remise des munitions est effectué depuis 2017. Le logiciel utilisé par le DDPS et la Fédération sportive suisse de tir (FST) a été dernièrement adapté pour respecter les exigences de sécurité fixées dans l'Administration fédérale. L'incorporation des militaires n'est plus spécifiée. En outre, une prochaine application sera uniquement gérée par la Confédération. Viola Amherd a décidé d'autres mesures pour renforcer la transparence et économiser environ un demi-million de francs par an. Premièrement, la réduction du prix accordée aux sociétés de tir lors de l'achat de munitions figurera dès à présent dans le message de l'armée. Deuxièmement, seules les munitions utilisées à l'armée pourront être vendues. De plus, il ne sera plus possible de vendre des munitions à des sociétés de tir à l'étranger. Enfin, la contribution au sport prélevé lors de la vente de munitions aux sociétés de tir sera directement perçu par la FST et non plus par l'intermédiaire du DDPS.²⁴

Bevölkerungsschutz

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.06.2012
CATALINA SCHMID

Im Sommer 2012 verabschiedete der Bundesrat die **nationale Strategie zum Schutz Kritischer Infrastrukturen 2012** und beauftragte das BABS sowie weitere betroffene Stellen mit deren Umsetzung. Kritische Infrastrukturen stellen einen zentralen und unverzichtbaren Pfeiler der modernen Gesellschaft dar und müssten vor grossflächigen Ausfällen mit gravierenden Auswirkungen auf Bevölkerung, Wirtschaft und Staat geschützt werden, begründete der Bundesrat den Handlungsbedarf. Die neue Strategie soll das bereits hohe Schutzniveau weiterhin gewährleisten und die Widerstandsfähigkeit von kritischen Infrastrukturen der Schweiz stärken. In den zwei Handlungsfeldern «Kritische Infrastrukturen» und «Kritische Infrastrukturen-übergreifender Bereich» konkretisiert der Bundesrat 16 Massnahmen zur Erreichung dieses Ziels.

Die vorgesehenen Massnahmen umfassen unter anderem ein neues Inventar der vorhandenen Infrastrukturen in der Schweiz, Plattformen zur Förderung der Zusammenarbeit sowie die Gewährleistung subsidiärer Unterstützung für die Betreibenden von Kritischen Infrastrukturen im Falle gravierender Ereignisse. Zur Stärkung des Selbstschutzes soll zudem die Erarbeitung und Umsetzung umfassender Schutzkonzepte in Zusammenarbeit mit Akteuren der Bundes- und Kantonsbehörden sowie mit Betreibenden erfolgen und mit ähnlichen Projekten wie den Strategien zur Informationsgesellschaft, zu Cyber-Risiken oder zur Erdbebenvorsorge koordiniert werden.²⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.12.2017
CATALINA SCHMID

Am 8. Dezember 2017 verabschiedete der Bundesrat die aktualisierte **nationale Strategie zum Schutz kritischer Infrastrukturen 2018–2022**. Als kritische Infrastruktur werden Prozesse, Systeme und Einrichtungen bezeichnet, welche für das Wohlergehen der Bevölkerung und das Funktionieren der Wirtschaft eine zentrale Rolle einnehmen. Zum Schutz dieser Infrastrukturen definierte der Bundesrat nach enger Zusammenarbeit mit deren Betreibenden, den zuständigen Aufsichts- und Regulierungsbehörden sowie den Kantonen 17 Massnahmen, mit welchen die Versorgungssicherheit der Schweiz sowohl sektorspezifisch als auch sektorübergreifend optimiert und erhalten werden soll. Die Stossrichtung der bereits 2012 in Kraft gesetzten Strategie wollte die Regierung jedoch weiterhin beibehalten. Die aktualisierte Strategie zielt vielmehr darauf ab, relevante Arbeiten in einen kontinuierlichen Prozess zu überführen, rechtlich zu verankern und punktuell zu ergänzen. Zur Erreichung dieser Ziele beauftragte die Regierung alle zuständige Aufsichts- und Regulierungsbehörden damit, die Sektoren der kritischen Infrastrukturen auf das Vorliegen erheblicher Risiken für Versorgungsstörungen zu prüfen und solche bei Bedarf zu minimieren.

Darüber hinaus beauftragte der Bundesrat das BABS mit der Führung eines Verzeichnisses von für die Schweizer Versorgung strategisch bedeutenden Objekten. Dies sei notwendig, um den Infrastrukturbetreibenden im Falle einer Katastrophe oder Notlage eine möglichst rasche Unterstützung durch die Armee und Partner des Bevölkerungsschutzes zu gewährleisten. Diese seien ausserdem dazu angehalten, vorsorglich Einsatzplanungen zur Verhinderung von Ausfällen oder zur raschen Wiederaufnahme der Funktionsfähigkeit zu erarbeiten und periodisch zu aktualisieren. Im Rahmen der Strategie prüfe der Bundesrat zudem die Notwendigkeit von zusätzlichen Rechtsgrundlagen wie einer Meldepflicht bei schwerwiegenden Sicherheitsvorfällen und Ausfällen sowie sektorübergreifende Vorgaben zur «Resilienz der Betreiber kritischer Infrastrukturen».

Die Strategie 2018–2022 und ihre Massnahmen sollten laut Bundesrat im Jahr 2022 auf ihre Wirksamkeit überprüft und allenfalls aktualisiert werden.²⁶

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.11.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil federal charge le Departement federal des finances (DFF) de dessiner un projet pour alleger les entraves reglementaires pour les **entreprises actives dans les technologies financieres innovantes (FinTech)**. Le Conseil federal souhaite ainsi ne pas rater le tournant de la transformation numerique du secteur financier. Ce projet doit favoriser la qualite et la competitivite de la place financiere helvetique. Le Conseil federal a defini trois axes prioritaires. Premièrement, afin de soutenir les prestataires de financement participatifs, un delai de 60 jours est fixe pour la detention d'avoirs sur un compte. Deuxièmement, le Conseil federal souhaite la creation d'un espace favorisant l'innovation, isole des freins reglementaires lourds. Troisièmement, une licence specifique pour les entreprises FinTech, delivree par l'Autorite federales de surveillance des marches financiers (FINMA), est prevue.²⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.07.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Les mutations structurelles induites par la numerisation, et plus particulierement les technologies financieres (FinTech), modifient le puzzle de la legislation bancaire. Le Conseil federal a donc adopte une modification de l'Ordonnance sur les banques (OB). En effet, certaines **entreprises FinTech** offrent des services qui ne correspondent plus au cadre legal determine pour les activites bancaires traditionnelles. Par consequent, des modifications legales doivent ˆtre envisagees afin d'inclure ces entreprises dans le marche de la finance et de booster la competitivite de la place financiere helvetique. Deux modifications majeures sont prevues: la creation d'un espace d'innovation et la prolongation du delai de 7 ˆ 60 jours pour les depˆts de financement participatif. Ces allegements beneficieront aussi aux banques traditionnelles.²⁸

Borsen

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donne les modifications legislatives relatives ˆ l'echange de garanties au niveau de l'infrastructure des marches financiers au sein de l'Union europeenne (UE), une harmonisation rapide apparaˆt comme necessaire afin que les acteurs helvetiques des marches financiers ne soient pas defavorises. Par consequent, le Departement federal des finances (DFF) a ouvert une procedure de **consultation** pour la modification de l'**ordonnance sur l'infrastructure des marches financiers (OIMF)**. Les principales modifications concernent les echanges de garanties pour les transactions derivees de gre ˆ gre. Il s'agit d'une extension des garanties autorisees et des derogations au niveau de l'echange des garanties, et d'un assouplissement de la legislation relative aux decotes supplementaires. Vu le caractere relativement urgent de la situation, la consultation sur la modification de l'OIMF doit se terminer dejˆ en avril.²⁹

Bildung, Kultur und Medien

Kultur, Sprache, Kirchen

Sprachen

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.07.1994
MARIANNE BENTELI

Der Versuch, das Ratoromanische in der **Armee** zu institutionalisieren, muss als gescheitert betrachtet werden. Die 1988 versuchsweise eingefuhrten vier Romanen-Kompanien der Fusiliere wurden mit der Armee-Reform 95 wieder abgeschafft. Grund dafur waren Rekrutierungsprobleme bei den Kaderleuten.³⁰

1) Medienmitteilung Bundesrat vom 16.2. und 30.11.11; zu den GPK-Berichten vgl. BBl., 2011, S. 4215 ff. und S. 4368 ff.; Presse vom 21.4. und 7.7.11, NZZ, 1.12.11.

2) BO CE, 1990, p. 401 ss.; BO CN, 1990, p. 919 ss.; DP, 992, 26.4. et 1004, 16.8.90.

3) Presse du 27.2.92.

4) FF, III, 1992, p. 1 ss.

5) Presse du 28.4.94.

6) 24 Heures, 1.7.98.

7) LT, 28.5.99.

8) Presse du 14.8.99.

9) 24h, 10.5.99; LT, 11.5.99; QJ, 10.7.99; SGT, 1.7.99; 24h, 21.9.99.

10) 24h, 5.10.99.

- 11) LT, 11.12.99.
- 12) LT, 7.9.00.
- 13) FF, 2006, p. 6333 ss.
- 14) NZZ, 12.6 et 23.10.09.
- 15) Lib., 9.9.10.
- 16) Communiqué de presse du DDPS du 20.3.20
- 17) Presse du 16.1.03.
- 18) Blick, 16.7.01.
- 19) LT, 20.6.03; presse du 26.6.03.
- 20) Communiqué de presse du DDPS, 26.2.04; presse du 27.2.04.; NZZ, 7.12.04.
- 21) Communiqué de presse du DDPS du 23.10.20; Communiqué de presse du DDPS du 28.10.20; Communiqué de presse du DDPS du 30.10.2020
- 22) Presse du 21.9.02.
- 23) BO CN, 2005, Annexes IV, p. 462 s.; NF et QJ, 30.9.05; TA, 19.2.05; NZZ et QJ, 21.2.05; AZ, 19.5.05; Bund, 26.5.05.
- 24) Communiqué de presse du DDPS du 16.1.20
- 25) Entwurf BR vom 26.6.12; Medienmitteilung BR vom 27.6.12
- 26) Bericht BR vom 8.12.2017; Medienmitteilung BR vom 8.12.17; Strategie BR SKI
- 27) Communiqué de presse EFD/DFP; BaZ, NZZ, TA, 3.11.16; NZZ, 22.11., 30.11.16
- 28) Communiqué de presse SFI; LT, 6.7.17
- 29) Communiqué de presse EFD/DFP; Ordonnance sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés; Rapport explicatif - Modification de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers
- 30) BÜZ, 16.7.94.